

Et en particulier, pourquoi n'avoir pas chanté le *Tuba mirum* !!

Un jugement dernier sans *trompettes* n'est pas suffisamment traditionnel.

Avec le *Dies Irae*, un très beau morceau de Lambilotte, un autre de M. l'abbé J. P. qui a révélé les plus excellentes qualités.

Ainsi, l'Allemagne, la France, et l'Amérique ont eu successivement leurs représentants dans cette belle fête musicale.

Grand merci à l'éditeur des *Veillées Canadiennes* pour nous avoir adressé les deux premiers numéros. Nous reviendrons sur la poésie charmante qui commença cette publication, et sur les légendes pleines de goût, de couleur locale que l'on doit à la plume si gracieuse et si habile de M. Taché. Tout le monde sait quelles qualités fermes et précieuses il avait déjà montrées dans la rédaction du *Courrier du Canada*.

### DISCOURS SUR LA TEMPERANCE.

Prononcé par D. SENECHAL, Écuyer, avocat, dans la salle du Cabinet de Lecture Paroissial, le 23 Déc. 1860.

Monseigneur et Messieurs.

Les développements qu'ont pris, depuis quelques années les sociétés de tempérance, en sont une de ces institutions qui jouent un rôle important dans le maintien de l'ordre et de la moralité publics et privés. Ayant été prié de vous dire quelques mots sur les avantages que peuvent produire ces sociétés, je n'ai pas l'intention de vous entretenir de ceux de ces avantages qui sont d'une nature seulement spirituelle. Le dévouement de notre digne et savant Clergé ne laisse pas plus à désirer sous ce rapport que sous tous les autres, et les succès obtenus témoignent de l'étendue de ses efforts et de l'intelligence de son zèle. Je me borne à essayer de mettre en relief des biensfaits d'un ordre moins élevé, au point de vue religieux, mais qui n'en doivent pas moins mériter une attention particulière, au point de vue social et humanitaire : ces biensfaits sont, du reste, étroitement liés aux premiers et en découlent naturellement. Afin de ne pas dépasser les quelques minutes que l'on m'accorde et pour ne pas abuser de votre indulgence, je ne parlerai que des avantages que la tempérance peut offrir à la société. Ils sont nombreux et incontestables, car la société profite également de ceux qui sont rendus à l'individu et de ceux qui sont acquis à la famille. Chaque citoyen, chaque famille a sa place marquée dans l'organisation sociale, qui ne fonctionne bien qu'autant que les membres qui la composent, remplissent le rôle qui leur est assigné. Parmi ces avantages je choisis ceux qui me frappent le plus vivement et auxquels, peut-être, on pense généralement le moins et je dis : Les sociétés de tempérance sont une source de bonne conduite morale, et par conséquent de vigueur intellectuelle et physique ; elles sont en outre l'occasion d'économies considérables.

De prime abord, les biensfaits que je viens de signaler peuvent paraître purement individuels, mais en les étudiant un peu, nous nous convaincrons qu'il en devra résulter pour la société des biensfaits incontestables et d'autre, l'accroissement de la population qui protégera et conservera

notre existence comme peuple, et l'usage rigoureux des facultés intellectuelles qui rendra cette existence glorieuse.

C'est ce que je vais essayer de prouver le plus brièvement possible. Il n'y a que deux choses qui puissent rendre l'homme ce qu'il doit être, ce sont : la raison éclairée par la foi et la liberté restreinte par la conscience bien entendue de son droit. L'homme intempérant renonce à l'une et souille l'autre. Il donne à la partie la moins noble de lui-même l'empire absolu de ses actes. Ses instincts pervers et ses passions brûlantes reprennent le dessus, et, n'ayant plus pour se guider ce flambeau divin, sans lequel l'homme n'est plus homme, il se heurte partout et, de chute en chute, tombe dans l'ornière de l'immoralité qui conduit au crime. L'intelligence est le plus noble attribut de l'humanité comme la liberté est son droit le plus sacré. Que fait l'homme qui abuse des boissons alcooliques ? il perd son intelligence et n'a plus la conscience de son droit. Parlez-lui ; il ne vous comprendra pas ou vous comprendra mal. — S'il vous répond, sa bouche balbutiera des mots inintelligibles ou des idées sans suite. Vous le verrez rire sans occasion, pleurer sans sujet. Tantôt il fera les protestations les plus exagérées de dévouement, et l'instant d'après il vous menacera de son bras impuissant. — Son meilleur ami devient tout-à-coup un ennemi qu'il ne peut souffrir, et souvent, s'il lui reste assez de force, cette haine d'un moment, ce délire, cette fièvre passagère mais puissante et sans frein, s'assouvirra dans le sang de l'amitié. — Les sociétés de tempérance, en éloignant l'homme de l'abus des boissons enivrantes et en lui en interdisant l'usage, lui conservent sa raison et sa liberté : elles lui restituent ses titres à la dignité humaine que sans cela, peut-être, il irait trahir dans l'avilissement et l'abjection. Grâce à elles, la patrie qui a des droits imprescriptibles sur la vigueur et les talents de ses enfants, comptera des intelligences qui l'honoreroient à ses propres yeux comme aux yeux de l'étranger, et des bras qui pourront la protéger contre l'ennemi au moment du danger.

Pour le physique, rien n'est plus propre à conserver sa vigueur et sa force que des habitudes de sobriété. Ce fait ne saurait être douteux pour ceux qui ont quelques notions sur la constitution physique de l'homme. Pour s'en convaincre, il suffirait du reste de jeter un coup d'œil sur quelques-unes des statistiques qui constatent le nombre annuel des victimes de l'intempérance.

Ce qui plus que tout le reste, peut-être, prouve quels heureux résultats, tant moraux que physiques, on a toujours attribué à la tempérance, c'est l'importance que l'on a de tout temps attaché à la sobriété. Chez presque tous les peuples on a tellement senti cette importance, que là où les lois ne proscrivaient pas l'abus du vin et des boissons enivrantes, les citoyens intelligents et dévoués à leur patrie, formaient entre eux des sociétés à peu près comme celles dont vous faites partie et que votre énergie fait prospérer. Quelques peuples de l'antiquité ont interdit l'usage du vin sous peine de mort. A Sparte pour inspirer aux jeunes gens une salutaire horreur de l'ivrognerie, on enivrait des esclaves (1) qu'on leur faisait voir dans cet état. Vous n'ignorez pas quelles lois sévères existaient chez les Perses, relativement à la sobriété. A Rome il y avait des lois qui tempéraient l'usage du vin, et leur raison d'être était que l'intempérance en ce genre conduit aux derniers crimes. Plus tard, Domitien donna un édit, ordonnant qu'on ne planterait plus aucune nouvelle vigne dans l'Italie, et que dans les Provinces on arracherait au moins la moitié de celles qui y étaient. Dans des temps moins éloignés de nous, lorsque les lois intervinrent un peu moins dans le cercle de la famille, et qu'elles cessèrent de statuer d'une manière aussi absolue sur certains abus, on retrouve les sociétés de tempérance. Comme beaucoup d'autres bonnes institutions, elles

(1) Les Notes.